



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 274-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : Non
N° d'affaire : 2024.GRPARL.93

Déposée le : 04.12.2024

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole)
Ochsenbein (Bévilard, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Des fusions de communes sans pertes de territoire pour le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de compléter la législation cantonale de sorte à empêcher les pertes de territoires pour le canton de Berne en cas de fusions de communes.

Développement :

La commune de Clavaleyres a fusionné avec Morat au 1^{er} janvier 2022, quittant ainsi le canton de Berne pour rejoindre celui de Fribourg. Ce transfert cantonal a créé un dangereux précédent. La politique bernoise doit empêcher que la perte de territoire bernois devienne la norme. Ce danger persiste pourtant, en particulier dans le Jura bernois. En effet, avec le transfert cantonal de Moutier, il n'est pas impossible que des communes voisines fusionnent un jour avec Moutier et puissent ainsi elles aussi quitter le canton de Berne. Un tel départ irait à l'encontre du concordat conclu entre le canton de Berne et celui du Jura, lequel indique que le transfert cantonal de Moutier acte la fin formelle et définitive de la Question jurassienne.

Destinataires
– Grand Conseil